



Parc
naturel
régional
de Camargue



Cofinancé par
l'Union européenne



RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



NATURA 2000

Comité de Pilotage des sites Natura 2000 « Rhône Aval » et « Marais de l'Ile Vieille et alentour » - Salle des fêtes de Mondragon – Le 13/10/2025

Compte rendu

Personnes présentes :

Nom	Structure
Beaucamp Martial	AAPPMA Mondragon
Cappeau Bernard	Asco la barthelasse
Sabatier Clément	CCRLP
Dérout Simon	CEN PACA
Landru Grégorie	CEN PACA
Barascud Romane	Chambre d'agriculture 30
Cavalier Philippe	Chambre d'agriculture 30 – élu
Brusson Romain	CNR
Castillon Bernard	Codolet - adjoint
Wuyts Elga	Codolet - adjointe
Martinez Olga	Cogard
Donadille Liséa	CPIE RPA
Oddos Samuel	Cultur'Air
Lafolie Christine	DDT 84
Giret Sylvie	DDTM 13
Zamblera Mailys	DREAL PACA
Khelifi Saïd	Fédé de pêche 84
Régent Arthur	Fédé de pêche 84
Moutte Alain	FFCK
Maucci Denis	FNE PACA
Dumas Gilles	Fourques – maire – Président copil RA
Marti Béatrice	Grand Avignon
Riotte Camille	Grand Avignon
Agnel Michel	Laudun-l'Ardoise - adjoint
Cazorla Yves	Laudun-l'Ardoise - maire
Paul Olivier	Le Pontet
Jacob Lionel	LPO FRAPNA
Lebegue Jean	Mondragon - adjoint – Président copil MIV
Romanini Bruna	Mondragon - élue
Rivoallan Damien	MRM
Bréchu Vérane	ONF 13/84
Gorce Magali	PNRC

Bravo Charles	PNRC
Vincent Christine	Pujaut – élue
Mouilleron Camille	Région Sud
Robichon Clairmande	SM du SCOT du Bassin de vie d'Avignon
Raviol Pierre	Symadrem – Arles – SMGAS
Rulleau Bastien	Terre de Provence agglo
Etroit Sylvie	Vénéjan
Balguerie-Raulet Catherine	Ville d'Arles – PNRC
Bout Monique	Villeneuve lez Avignon - élue

Personnes excusées :

Nom	Structure
Vollot Benjamin	BV Nat
Miana Yohan	Fédé de chasse du 84
Zilio Anthony	Maire de Bollène
Peyron Christian	Maire de Mondragon
Tetrel Claire	OFB
Audouit Quentin	OFB Service départemental 84
Guenot Pascal	ONF
Mateo Floriane	Symadrem
Floutier Alain	Syndicat mixte des traversées du Rhône
Diquelou Pascale	Vaucluse Département
Gay Jean Paul	Ville de Port Saint Louis du Rhône - élue
Kiramarios Sandrine	Ville de Port Saint Louis du Rhône

Compte rendu rédigé le 19/11/2025

Ordre du jour :

- I. **Rappel sur les sites Natura 2000 « Rhône Aval » et « Marais de l'Ile Vieille » : contexte, historique, enjeux...**
- II. **Bilan de l'animation 2024/2025 et perspectives pour l'animation 2026**
 - I. **Focus sur la population de Triton crêté de Trinquetaille**
 - II. **Focus sur les projets d'extension des deux sites Natura 2000**
- III. **Présentation des actions réalisées par le plan de gestion de l'ENS « Ile Vieille » 2020-2024 (CEN PACA)**
- IV. **Présentation du Plan de gestion stratégique des zones humides du Grand Avignon**
- V. **En option : Visite terrain rapide de l'Ile Vieille**

Introduction

En tant qu'élu de la commune de Mondragon et Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Marais de l'Ile Vieille et alentour », Jean Lebegue accueille l'ensemble des participants à la réunion et les remercie de leur présence.

La parole est ensuite à Gilles Dumas, maire de la commune de Fourques et Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Rhône Aval », qui accueille à son tour les participants et ouvre la séance.

Contexte de l'animation des sites Natura 2000 « Rhône Aval » et « Marais de l'Ile Vieille et alentour » (C. Bravo, PNRC)

Le site Natura 2000 « Rhône Aval », classé en Zone Spéciale de Conservation (ZSC) par la directive « Habitat Faune Flore », est animé par le Parc naturel régional de Camargue depuis 2014. Ce site est caractérisé par son linéaire de 150 km répartis sur 36 communes, 3 départements et 2 régions. Il a été désigné pour sa qualité de corridor écologique majeur.

Le site Natura 2000 « Marais de l'Ile Vieille et alentour », classé en Zone de Protection Spéciale (ZPS) par la Directive « Oiseaux », est animé par le Parc naturel régional de Camargue depuis 2016. Il a été désigné pour sa qualité de halte migratoire au sein de l'axe de migration du Rhône

L'animateur présente le réseau Natura 2000, les enjeux et les objectifs de conservation des sites Natura 2000 « Rhône Aval » et « Marais de l'Ile Vieille et alentour ».

Il présente également les modalités de la convention d'animation actuelle, effective du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

En 2025, cinq des communes présentes sur les sites Rhône Aval et Marais de l'Ile Vieille ont perçu la dotation Biodiversité, pour des montants compris entre 7000 € et 14000 €.

Bilan de l'animation 2024/2025

L'animateur présente un bilan succinct de l'animation réalisée en 2024 et 2025. Le rapport d'activité, plus complet, est disponible au lien suivant : <https://pnr-camargue.n2000.fr/natura-2000-et-vous/ressources-natura-2000/ressources-sites-rhodaniens>

Contrats Natura 2000 :

Les contrats Natura 2000 sont des engagements qui visent à assurer le maintien, le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels, des

espèces et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire qui justifient la désignation du site. Ces actions volontaires donnent droit à une contrepartie financière (fonds européens et nationaux) et sont à but non lucratif. Le signataire d'un contrat Natura 2000 s'engage pour une durée de 5 ans.

La liste des mesures contractuelles possibles est inscrite dans le tome 2 du Docob du site Rhône Aval (p4) : https://pnr-camargue.n2000.fr/sites/pnr-camargue.n2000.fr/files/2024-01/DOCOB_Rhone_aval_T2_VF_compressed.pdf

Si vous souhaitez mettre en place un contrat Natura 2000 ou vous cherchez des informations à ce sujet, veuillez contacter l'animateur des sites Rhodaniens : c.bravo@parc-camargue.fr

Focus sur la population de Triton crêté de Trinquetaille

L'animateur présente la population du Triton crêté de Trinquetaille et son habitat. Les données présentées correspondent au suivi CMR (Capture Marquage Recapture) de la population de 2024 et 2025, ainsi que le suivi du milieu de 2025. La salinité présente dans les mares est à un seuil impactant le développement embryonnaire des tritons. En 2024, la population est estimée à 91 individus, et en 2025 elle est estimée à 143 individus. Par ailleurs, une quarantaine d'œufs a été observée en 2025.

Il est demandé si les 91 et 143 individus respectivement en 2024 et 2025 correspondent au nombre d'individus qui se reproduisent ou à la population totale.

L'animateur répond que ces valeurs correspondent à la taille totale estimée de la population. Il y a eu respectivement 47 et 87 individus reproducteurs capturés en 2024 et 2025.

La taille de la population a fortement diminué depuis 2014, mais reste dans la norme. Le suivi de la population de Triton crêté sera poursuivi en 2026 afin de préciser l'état de conservation de la population.

Le document produit sur l'étude du suivi 2024 et 2025 de la population de Triton crêté est disponible au lien suivant :

https://pnr-camargue.n2000.fr/sites/pnr-camargue.n2000.fr/files/2025-08/article_t_cristatus_suivi_vfinal_pr_partenaire_scientig.pdf

P. Raviol (élu Arles) ajoute que le nombre de tritons capturés dépend des niveaux d'eau dans les mares. En l'absence d'eau dans les mares, les tritons ne peuvent pas se reproduire et le suivi ne peut avoir lieu.

C. Balguerie-Raulet (élue Arles) informe que pour répondre à ces problématiques de déficit hydrique, des apports d'eau artificiels ont été effectués en 2021 et 2024. Ces

apports permettent de compenser le déficit mais ne se substituent pas à la pluviométrie naturelle.

C. Balguerie-Raulet affirme sa volonté de préservation de cette espèce. Elle précise néanmoins que l'habitat du Triton crêté (situé sur une ancienne usine d'engrais) fait partie du périmètre des papeteries Etienne et à ce titre est inclus dans le projet de réhabilitation des papeteries. Ce projet, tout comme la propriété des terrains appartient à l'intercommunalité (ACCM) et non à la ville d'Arles. Elle informe qu'une réunion va se tenir prochainement à l'ACCM au sujet du projet du secteur des papeteries Etienne et du triton. De plus, le projet de requalification de la RN 113 en boulevard urbain est prévu également sur une partie de l'habitat terrestre du Triton crêté. Elle rappelle que des projets de travaux en faveur de l'espèce ont été présentés par le Parc de Camargue et les partenaires scientifiques suivant la population. Mais l'ACCM propriétaire du foncier a refusé de porter ce projet car il n'était pas suffisamment abouti (pas de CCTP). Elle souligne l'importance de l'étude de 2025, qui montre que la population est viable, pour l'avancée de la préservation du Triton. Elle conclue en indiquant qu'il faut réussir à trouver une solution permettant à la fois la préservation de l'espèce et de répondre aux objectifs de développement actuels.

G. Dumas (Président copil Rhône Aval) ajoute que l'isolation géographique, causé par l'urbanisation, de la population de Triton crêté de Trinquetaille lui a conféré des spécificités génétiques qui enrichissent l'intérêt porté à cette population.

L'animateur informe qu'actuellement la zone humide de Trinquetaille ne fait pas partie du site Natura 2000 « Rhône Aval ». Mais les enjeux en présence et le Docob justifient le travail porté par Natura 2000. C'est pourquoi ce secteur est inscrit dans le projet d'extension du périmètre du site « Rhône Aval ».

B. Romanini (élue Mondragon) souligne l'importance de délimiter précisément les limites du projet d'extension des périmètres.

C. Balguerie-Raulet rappelle que la procédure d'extension des périmètres comprend une consultation officielle obligatoire.

Les projets d'extension des périmètres des sites Natura 2000

Ces projets ont déjà été validés par les comités de pilotage des sites « Rhône Aval » et « Marais de l'Île Vieille », respectivement en 2017 et en 2022.

Le projet d'extension du périmètre du site Rhône Aval (ZSC)

Ce projet a pour objectif d'améliorer la prise en compte par Natura 2000 des ségonaux, des ripisylves, des annexes fluviales, ainsi que certains secteurs à enjeux. Il permet également de faciliter l'animation des sites Natura 2000.

Lien de la page internet sur les projets d'extensions des périmètres des sites Natura 2000 animés par le PNRC : <https://pnr-camargue.n2000.fr/les-sites-du-parc/les-projets-d-extension-des-perimetres-des-sites-natura-2000-rhone-aval-camargue>

P. Raviol (Président Symadrem) indique que le Symadrem porte des projets de recréation de lônes sur le Petit Rhône. Sans le projet d'extension Natura 2000, ces habitats recréés à forts potentiels de biodiversité seraient orphelins, encadrés entre le site Camargue et le site Petit Rhône.

L'animateur rappelle que la procédure est actuellement dans la phase de concertation. Il présente les modifications prévues et la synthèse des réunions de concertation tenue en mars 2025 pour la partie Nord du site Rhône Aval et en décembre 2024 pour sa partie sud.

L'animateur indique que lors du copil 2025 du site Natura 2000 « Petit Rhône », la chambre d'agriculture du Gard a indiqué être défavorable l'extension de site Natura 2000 sur les terrains agricoles Gardois.

Il est demandé en quoi l'extension de Natura 2000 sur des terrains agricoles est problématique.

P. Cavalier (élu chambre d'agriculture 30) déclare que la chambre d'agriculture du Gard est en phase avec les enjeux de biodiversité. Mais sa position est une façon d'attirer l'attention sur des contraintes qui risquent de peser ainsi que sur les problèmes de mise en conformité dans les situations opérationnelles, par l'extension de Natura 2000. Les terrains pour lesquels la chambre d'agriculture du Gard se prononce défavorable représente une dizaine d'hectares et concernent des filières aussi différentes que l'élevage, l'arboriculture, la viticulture et le maraîchage. Il conclue en indiquant que son objectif est l'intérêt général, que les enjeux en vigueur ne sont pas antagonistes et qu'il espère qu'un terrain d'entente commun soit trouvé.

R. Barascud (CM biodiv chambre agriculture 30) informe que les 2 points concernant Natura 2000 qui inquiètent les agriculteurs sont :

- Le décret relatif à l'encadrement de l'usage des produits phytosanitaires, dont les modalités d'application sont en cours d'élaboration.
- L'impossibilité en site Natura 2000 de pouvoir retourner les prairies permanentes pour mettre en place une autre culture ou changer d'activité. (Cela concerne surtout la fauche et l'élevage)

G. Dumas ajoute qu'instaurer un périmètre / un label peut devenir par la suite un frein à l'adaptation. Or dans notre époque qui fait face à de nombreux changements et pressions, une limitation potentielle à l'adaptation fait peur.

C. Lafolie (DDT 84) indique que concernant le décret phytopharmaceutique, 2 sites potentiels avaient été remontés à la DDT dont le site « Rhône Aval » notamment pour l'Île de la Barthelasse. Pour le moment, il n'est pas possible de savoir si le Rhône Aval va être

désigné par le ministère. De plus, s'il est désigné, il sera regardé dans un premier temps les actions possibles de mettre en oeuvre dans le cadre du Docob. L'objectif sera de réaliser ces mesures sur la base de la concertation et du volontariat. Il est très peu probable que le ministère ou le préfet interdisent l'usage des produits phyto dans les sites Natura 2000.

R. Barascud demande si le processus de concertation prévoit d'informer les agriculteurs et de leur expliquer les enjeux de cette extension.

L'animateur répond que le territoire est trop étendu pour que la structure animatrice ou les services de l'Etat réalisent une concertation auprès de chaque agriculteur, mais c'est le rôle des communes et des chambres d'agricultures d'être le relai de l'information.

M. Bout (élue Villeneuve les Avignon) s'étonne que la commune de Villeneuve les Avignon soit marquée favorable au projet alors qu'elle s'était positionnée réticente.

L'animateur explique que lors de la réunion de concertation de décembre 2024, la commune de Villeneuve avait indiquée être favorable à l'idée d'un projet d'extension du périmètre du site Rhône Aval. Néanmoins, vis-à-vis des enjeux agricoles présents sur la plaine de l'abbaye, la commune s'était positionnée réservée sur ce secteur, et donc qu'une poursuite de la concertation était nécessaire afin d'étudier la nécessité ou non de faire évoluer les périmètres proposés.

C. Balguerie-Raulet indique que pour l'acceptation du projet soit actée, il faut qu'une consultation au sein de l'ACCM soit effectuée, ce qui n'a pas été le cas à ce jour. Il n'y a pas eu de demande d'avis officielle auprès de la collectivité concernant ce projet.

L'animateur répond que les objectifs des réunions de concertation de 2024 et 2025 ont été de présenter le projet, d'identifier les secteurs à enjeux et de recueillir la position de principes des participants sans leur demander d'émettre d'avis. Les avis seront recueillis officiellement lors de la phase de consultation.

L'animateur informe que la poursuite de la concertation concernant le projet d'extension du périmètre aura lieu en 2026 à la suite des élections municipales. La phase de consultation officielle devra quant à elle débuter fin 2026.

P. Raviol souligne la logique du travail réalisé en 2024 sur l'extension des périmètres. En effet, il existe en Camargue des surfaces d'une centaine de mètre de large qui sont comprises entre les sites Natura 2000 « Rhône Aval » et « Camargue », et qui ne sont pas classés. Il est donc logique et cohérent d'inclure ces secteurs et leur prise en compte par Natura 2000 n'entrainera pas de contraintes significatives. Il ajoute que toute la Camargue est classée en Natura 2000 et cela n'empêche pas les camarguais de cultiver.

G. Dumas indique que le Rhône n'est pas seulement l'eau, c'est un bassin comprenant les berges, la ripisylve et les zones exposées aux crues. Il appuie sur l'importance de prendre en compte l'entièreté du ségondal étant donné son rôle fonctionnel sur le fleuve.

Les secteurs situés en dehors des ségonaux prévus dans le projet font face à de plus grandes réticences car les activités humaines y sont plus nombreuses et il y a la crainte que Natura 2000 contraigne ces activités.

L. Donadille (CPIE RPA) indique que le CPIE, en tant que facilitateur territorial autour des enjeux environnementaux et sociaux, utilise le fleuve comme lien entre les territoires. Elle se réjouie qu'une phase de concertation soit prévue dans le cadre du projet d'extension du périmètre Natura 2000 et note les difficultés de moyens logistiques, humains, etc... qui justifient le fait de ne pas rencontrer tous les agriculteurs et agricultrices. Pour autant, ce sujet a selon elle un intérêt fort pour permettre de recréer du lien entre les enjeux biodiversité, agriculture et économique. En effet, les enjeux autour du fleuve sont tous interconnectés et aujourd'hui la vision systémique du fleuve est de plus en plus mise en avant. Ce projet est pour elle une occasion, au vu des conflits actuels et à venir, de recréer du lien. Elle cite le Forum des acteurs, projet avec lequel le CPIE essaie de faire du lien.

Projet de création d'une Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Rhône » (Directive Oiseaux)

Il existe aujourd'hui une rupture de continuité du classement en « ZPS » en basse vallée du Rhône. L'objectif de ce projet est de classer l'intégralité du site « Rhône Aval » en ZPS afin de prendre en compte l'importance du rôle de corridor écologique du Rhône pour l'avifaune et d'y apporter les moyens associés. Ce projet s'inscrit dans un objectif plus global de tendre vers un unique site Natura 2000 « Rhône » (ZPS et ZSC). Ce projet n'aura pas d'impacts sur les communes, car il n'y a pas de nouveaux territoires classés.

Point d'étape du plan de gestion 2020-2024 de l'ENS de l'Ile Vieille (CEN PACA)

Le degré de mise en œuvre et de réalisation du plan de gestion de l'Ile Vieille est présenté par G. Landru (CEN PACA). Le programme d'action était décliné sur 63 actions échelonnées sur une période de 5 ans et sur un espace de 260 ha.

3 actions en particulier sont présentées :

- La réalisation d'une étude préalable à la restauration du méandre de Lamiat ;
- L'aménagement d'ouvrages de gestion hydraulique ;
- L'aménagement du site pour l'accueil du public ;

L'objectif est désormais de questionner les résultats de ce premier plan de gestion et de réunir l'ensemble des acteurs et des partenaires du projet pour dresser le bilan et s'interroger sur le prochain plan de gestion.

C. Balguerie-Raulet demande des précisions sur le montant de l'étude et des travaux pour la restauration du méandre de Lamiat. Elle demande également quelle est la surface

concernée. Elle indique qu'il y a un projet identique à la ville d'Arles sur un espace de 130ha et qui ressemble fortement à l'Ile Vieille.

G. Landru répond que les 80 000 € présentés ne consistent qu'en l'étude de faisabilité qui est en cours et qui ne concernent que le secteur des casiers Girardon. La partie travaux n'est pas concernée à ce stade et sera probablement bien plus conséquente que le montant de l'étude. Concernant les travaux d'aménagement qui ont été menés sur le site, les montants sont de l'ordre de 220 000 € sans la maîtrise d'œuvre.

Présentation du Plan de gestion stratégique des zones humides (PGSZH) du Grand Avignon

B. Marti (Grand Avignon) présente le projet de PGSZH porté par le Grand Avignon et la méthodologie qui est utilisée. L'objectif est de faire un état des lieux des zones humides présentes sur le territoire et de définir un programme d'action permettant leur protection et leur restauration.

S. Giret demande si des sondages pédologiques ou des inventaires floristiques ont été réalisés pour caractériser les zones humides.

B. Marti répond que pour cette étude, il n'y a pas eu de nouveaux inventaires de terrain qui ont été réalisés. La méthode utilisée par le Grand Avignon se base sur le croisement de données déjà existantes. Cependant, des phases opérationnelles pourront être envisagées dans un second temps.

Les perspectives d'animation 2026

Les perspectives d'animation pour l'année 2026 sont :

- Poursuite des actions de gestion et contractualisation : Herbe à alligator (projet de convention de partenariat, stratégie EEE portée par la FCEN), PLA Triton crêté, recherche d'opportunités de contrat Natura 2000...
- Suivi des évaluations des incidences et des projets pouvant impacter le site.
- Poursuite des suivis naturalistes, via l'obtention de fonds DREAL : Triton crêté, chiroptères, ...
- Projet d'extension du site Natura 2000 Rhône Aval : clôture de la phase de concertation et réalisation de la consultation officielle
- Projet d'extension de la ZPS : construction de l'argumentaire scientifique (étude biblio financée par la DREAL PACA)